

COMMUNE DE CHAMBEON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M. GAGLIOLO Philippe, M. NOGARA Yann, M. GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M. TROTTET Maxime et Mme MATHIEU Nicole.

Excusé : M. MAYERE Philippe

En début de séance Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération. Elle concerne le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes (D5-2020-09-02)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/07/2020.

Le compte-rendu de la séance du 22/07/2020 est adopté à l'unanimité.

EXTENSION CHEMIN DU CANAL

M. le maire présente la nécessité d'effectuer les travaux pour le prolongement du chemin du Canal pour desservir les parcelles ZN 69, ZN 70 et ZN 109. Le devis de l'entreprise BAROU validé par la précédente municipalité a été revu.

Il a été demandé une participation à l'entreprise BETF, Mr CARADOT PDG de cette société pour un montant de 6 000€ HT, 1/3 des travaux, qu'il a acceptés, ce dont la commune le remercie. La commune économise 1/3 du devis de l'entreprise BAROU. (D1-2020-09-02)

CHEMIN DE LA LOIRE

Concernant la réfection du VC11 dénommé « Chemin de la Loire » le Département a répondu favorablement à la demande de subvention « enveloppe Voirie Communale » le 24-06-2019 et l'entreprise Colas a été retenu pour faire les travaux le 26 mai 2020.

M. le maire a reçu les délégués du Conseil Départemental qui lui ont indiqués que les 26 069€ de subvention étaient acquis, cependant le devis Colas a été revu à la baisse car les travaux sur le reprofilage en enrobé noir A5 Fin de chemin ne seront pas faits. Les travaux se dérouleront courant septembre 2020(D2-2020-09-02)

VALIDATION DEVIS POUR CONTAINERS POUBELLES ENTERRES

Dans les Echos il y a un an Mme DELORME avait annoncé le projet des poubelles enterrées.

Une distribution au centre bourg a été réalisée. La CCFE a monté ce projet et la commune de Chambéon a fait l'objet de ce test ; Ce projet n'a pas été proposé par la commune. Des réserves sont émises sur l'utilisation de ces poubelles. Les containers coûtent environ 26 000€ payés par la Communauté de Communes et la commune doit prendre en charge la réalisation des travaux, 2 devis ont été demandés et c'est l'entreprise BAROU qui réalisera la préparation pour l'installation des 4 containers pour un montant de 8 913.76€ HT. (D3-2020-09-02)

ELARGISSEMENT PORTAIL ACCES ETANG NORD-EST POUR POMPIERS

Le portail d'accès à l'étang nord-est est inaccessible aux pompiers. Il est nécessaire de rehausser et d'élargir le portail, ces travaux seront réalisés par les agents techniques de la commune.

DESIGNATION D'UN RESPONSABLE « Déchêts » pour la CCFE

Un responsable « déchets » auprès de la CCFE à été proposé. Il s'agit de M. Jérémie TROTTET.

TRAVAUX PREAU ECOLE ET MAIRIE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser des travaux au préau de l'école et à la mairie. En conclusion des devis demandés il a été retenu l'entreprise REYNAUD Benjamin pour les travaux du préau, l'entreprise CHEMINAL pour les travaux mairie réfection des sols, l'entreprise BOURGET pour plâtrerie peinture des murs de la mairie et l'entreprise TURATO pour le changement de l'intégralité des radiateurs et des luminaires de la mairie. (D4-2020-09-02)

MISE EN PLACE D'UN AVERTISSEUR ELECTRONIQUE SUR LA ROUTE DE MAGNEUX OU TOUT AUTRE RALENTISSEUR

L'ensemble du conseil Municipal valide l'installation de deux coussins berlinois sur la RD107 sous réserve d'avoir l'accord du Conseil Départemental.

REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA SALLE DES FETES

Suite à la vétusté de la Chaudière à gaz de la salle des fêtes et à de nombreuses interventions le Conseil municipal décide de la remplacer, les travaux seront faits par l'entreprise SUPER de Saint-Genest-Lerpt (D5-2020-09-02)

QUESTIONS DIVERSES ET DOSSIERS EN COURS

Concernant le budget communal les postes d'investissement sont à revoir notamment concernant la voirie.

Concernant l'assurance Groupama « biens » mairie, le conseil municipal autorise les adjoints à prendre la décision de changer d'assureur à garantie égale.

Suite à la demande d'une commission électorale par la Préfecture,

Mme VILLARD Sylvie sera nommée Déléguée de la mairie en tant que conseiller Municipal,

M.THEVENON Didier reste Délégué de l'administration,

Mme NOIRIE DURAND Anne-Marie reste nommée Délégué du Tribunal.

Un accueil mairie sera tenu par Mme SINTES Marie-Christine, 4ème adjointe tous les mardis de 17h30 à 18h30 pour accueillir le public et ce pour une période d'essai jusqu'à la fin de l'année 2020.

Un nouveau PLU était mis en place par l'ancienne Municipalité depuis 2014 et une proposition de changement a été mise en œuvre par l'ancienne Municipalité. Le problème réside dans la station d'épuration qui est saturée au niveau hydraulique ; Une étude hydraulique doit être menée.

En conséquence au vu des sommes astronomiques qui doivent être investies, le PLU ne sera pas changé.

Le Conseil Municipal souhaite mettre en œuvre ses terrains déjà constructibles.

Axa Mutuelle Santé, offre promo pour la commune et ses habitants concernant la souscription d'une mutuelle Santé auprès de cette assurance. Le Conseil Municipal est d'accord pour autoriser le démarchage.

Changement de fonctionnement de la Ludothèque. Un support de communication sera transmis par la mairie.

Il s'agira seulement de prêt et retour de jouets extérieurs. Cette dernière viendra sur des dates précises communiquées ultérieurement.

Remerciements faits à Mme DE OLIVERA Nathalie pour son aide concernant la mise en œuvre du logiciel cantine 3DOUEST.

Un projet de caméras de surveillance sur plusieurs lieux dans la commune est à l'étude suite à plusieurs détériorations subies.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

5 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Prochain conseil municipal le mercredi 7 octobre 2020 à 20h.

M. MATHIEU Patrick,
Maire de Chambéon.

